

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 septembre 2024	N° 2024-426

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :


M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPAS à Mme Andréa KISS le 26 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre
M. Jérôme PESKINA à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS le 27 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 septembre 2024	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<i>N° 2024-426</i>

Aides à la production et la conception d'œuvres de fiction, documentaire et d'animation - Subvention de fonctionnement - Convention - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est un territoire dynamique et attractif pour les industries culturelles et créatives. Conformément à son Schéma de développement économique adopté le 25 novembre 2021, la Métropole s'engage à soutenir le développement de ces secteurs, notamment le cinéma et l'audiovisuel. Suite à la délibération n° 2023-546 du Conseil métropolitain du 1er décembre 2023, Bordeaux Métropole a ainsi intégré la convention pluriannuelle avec la Région Nouvelle-Aquitaine, le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée), l'Etat (Direction régionale de l'action culturelle), 6 départements de la Région pour bénéficier d'un soutien financier à la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles dans le cadre du dispositif " 1 euro pour 2 euros ". 8 œuvres ont ainsi pu bénéficier d'un soutien métropolitain dans le cadre de l'application de ce dispositif en 2023.

Proposition d'action

Au titre de la deuxième année d'application de la convention triennale, sur recommandation du comité régional du Fonds de soutien au cinéma et à l'audiovisuel et après instruction de l'Agence culturelle de la Région Nouvelle-Aquitaine (ALCA), il est proposé de soutenir 12 productions d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles se déroulant en totalité ou en partie sur le territoire métropolitain.

Le soutien de Bordeaux Métropole à la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles permettra de :

- Contribuer au développement de la filière cinématographique et audiovisuelle sur le territoire métropolitain et ainsi à la création d'emploi
- Favoriser la création et la diffusion d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles de qualité
- Promouvoir l'attractivité de Bordeaux Métropole comme territoire de production et de créativité

1. Évaluation des projets

Les projets ont été évalués par un comité régional à la suite de la sélection par un comité d'experts composé de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel. Le comité régional réunissant les collectivités territoriales de Nouvelle-Aquitaine piloté par la Direction de la Culture de la Région Nouvelle-Aquitaine et après instruction par l'Agence culturelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, ALCA, a pris en compte les critères suivants :

- L'impact économique du projet sur le territoire métropolitain
- La contribution du projet à la promotion de Bordeaux Métropole comme territoire de tournage
- La qualité artistique et technique du projet
- L'originalité du projet

2. Liste des projets et aide proposée

Le montant total des aides proposées par Bordeaux Métropole pour ces 12 projets s'élève à 174 000 euros :

- 1 projet d'un montant de 40 000 € soumis à convention :
 - Le Daron, Série télévisée ; JLA Production : 40 000 euros
- 11 subventions d'aide à l'organisation d'actions spécifiques pour un montant total de 134 000€ qui seront attribuées par Décision de la Présidente conformément à la délibération 2024-118 du 15 mars 2024 portant délégation de pouvoirs du Conseil métropolitain à la Présidente de Bordeaux Métropole
- 5 étoiles, Long métrage d'animation ; Kawanimation : 10 000 €
- El rastro de tu sangre en la nieve, Long métrage d'animation, Marmitafilms : 10 000 €
- Mon nom est Lilith, Court métrage d'animation, Ikki Films : 15 000 €
- Long Time a girl, Court métrage d'animation, Moca : 10 000 €
- L'étrangère, Long métrage de fiction, Gloria Films : 20 000 €
- Tout va bien, Long métrage de fiction, Atelier de Production : 20 000 €
- Trash et Madeleine, Long métrage de fiction ; Bac Films : 20 000 €
- Laguna : Long métrage documentaire ; So Clé Production : 10 000 €
- L'atelier, Court métrage de fiction ; Mauvaise Troupe Production : 4 000 €
- Like a fairy tale, Court métrage d'animation ; Sacrebleu productions : 10 000 €
- Soixante-sept millisecondes, court métrage d'animation ; Darjeeling : 5 000 €

Ces contributions tiennent compte de l'éligibilité des lauréats à un soutien financier du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) dans le cadre du dispositif " 1 euro pour 2 euros » inscrit dans la convention pluriannuelle avec le CNC qui sera versé en tant qu'abondement à Bordeaux Métropole à hauteur de 58 000€, soit une subvention réelle pour Bordeaux métropole de 116 000 €. Il est donc proposé au conseil métropolitain de Bordeaux Métropole de voter la délibération relative au soutien au tournage d'une série Le Daron, les autres subventions relevant d'une décision de la Présidente portant au global au soutien de 12 productions d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la convention triennale 2023-2025 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles – DRAC Nouvelle-Aquitaine), le CNC, la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole a retenu le secteur des industries culturelles et

créatives parmi ses axes stratégiques de développement économique et de l'emploi, le soutien aux productions d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles contribue au développement et au rayonnement de ce secteur économique.

DECIDE

Article 1 : d'approuver le montant de l'aide attribuée au projet Le Daron-JLA Production pour un montant de 40 000 €

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention de subvention avec JLA Production

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2024, chapitre 65, article 65742, fonction 61

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2024	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président, Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT
DATE DE MISE EN LIGNE : 4 OCTOBRE 2024	